



Un commerçant algérien peut-il travailler

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis commerçant algérien j'ai un restaurant qui tourne mal ces derniers temps, comme j'ai une maîtrise en communication j'ai trouvé un travail comme assistant d'éducation à mi-temps dans un collège pour équilibrer un peu mes finances du moment que mon associé pourrait contrôler la situation. Après deux semaines de travail l'administration m'a demandé une autorisation de travail ; la direction départementale de travail ne m'a pas fourni ce papier ; j'étais obligé de rompre le contrat ; le proviseur est prêt à me reprendre si je trouve une solution à cette situation. Y'a-t-il une issue pour cette impasse ? Est-ce que j'ai le droit de travailler en étant commerçant étranger ?

Merci d'avance.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Permettez-moi une question complémentaire.

Quelle est la nature de votre titre de séjour actuellement ?

Quelle est la durée du contrat proposé ?

Cordialement